

Jean Népoumène MAJORO
Juge du Tribunal de Chefferie
du Bugoyi à Rugerero
Territoire de Kisenyi.

Rugerero, le 10 Mai 1958.

Objet.
Exécution jugement.

Monsieur l'Administrateur de Territoire
de K. Ruhengeri.

N° 2079	A1/14
DATE	14/5/58
L.	AT Monsieur l'Administrateur de Territoire,
VISAS	

J'ai l'honneur de recourir à votre intervention dans l'exécution de mon affaire contre le normé NEMUBINDI, affaire jugée le 19 Juin 1957 et non exécutée jusqu'à présent.-

Le précité me doit 3637 frs, dont je ne cesse de demander l'exécution au Juge du Tribunal de Territoire et dont ma demande n'a aucun résultat.-

Dans mes lettres adressées au Tribunal de Territoire, j'ai toujours mentionné que le normé Nemubindi avait tout au moins quatre vaches(4), il a une bananeraie etc..., et je me demande pourquoi on ne faisait pas l'exécution forcée sur ses biens et par conséquent ne recouvrer mon dû.- De plus c'est un jugement qui a déjà "force de chose jugée" il ne peut qu'être exécuté car le perdant précité n'est pas insolvable.- Le jugement porte le n° de l'affaire: 2998 du 8 Avril 1957.-

Avec espoir que votre bienveillance réservera une suite favorable à ma demande, je vous prie d'agréer, Monsieur l'Administrateur de Territoire, l'assurance de mes sentiments respectueux.-

Yannapung

Ruhengeri



3837

-K.D-
TERRITOIRE DE RUHENGARI

Ruhengeri le 2 Août 1958.-

A.I. 14

K'Umucamanza MUGABOWAKIGERI
à

C Y U V E

Mucamanza,

Ngwino unyitabe, hano ku biro byanjye.

Cl

L'Administrateur de Territoire.-
DE MAN.J.

Muruzenkwaya a pas de biens
Remet au juge de la mine et d'exécution
proposément.